

FSF

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES VAUDOIS

Ch. des Allinges 2

1006 Lausanne

Tél.+ Fax 021 601 50 19, E-mail : fsf@bluewin.ch

Lausanne, le 7 juillet 2005

Communiqué de presse

Modifications structurelles de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud : La FSF prend ses responsabilités

Dans le cadre des modifications structurelles de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), et après 4 séances de délibérations conduites entre les associations et les syndicats des employé-es de l'Etat de Vaud et la Délégation aux ressources humaines du Conseil d'Etat (DCERH), cette dernière, le 14 juin 2005, a transmis sa dernière position aux associations FSF, SSP et SUD.

Cette proposition, qui présente différentes mesures, atteint l'objectif fixé par le Grand Conseil vaudois et permet d'assurer la pérennité financière de la CPEV.

Le 22 juin 2005, au terme d'un débat riche et parfois animé, durant lequel plusieurs délégués ont mis en avant que la FSF se ralliait trop facilement et de manière répétée aux positions du Conseil d'Etat, l'Assemblée des Délégués de la FSF a accepté la proposition de la DCERH à une faible majorité.

Nonobstant le fait que la durée de cotisation passe à 37,5 et que les conditions de retraite soient sérieusement péjorées -, c'est le cas notamment pour les cantonniers ! -, La FSF relève avec satisfaction que le supplément temporaire (« pont AVS ») a pu être préservé.

La FSF se réjouit également d'avoir pu garantir un âge de départ à la retraite différencié pour les catégories d'employés de l'Etat les plus exposés ou pour lesquels existe un statut particulier. C'est le cas notamment pour les fonctionnaires de police, les agents pénitentiaires, les infirmiers et les enseignants qui assurent 28 périodes hebdomadaires de présence aux élèves.

De plus, la FSF souligne que grâce à la convention intervenue avec le Conseil d'Etat à l'automne 2004, le gouvernement s'est engagé à ne pas réaliser d'économies dans le cadre de ces mesures structurelles.

La FSF a pris acte des réponses négatives des associations et syndicats SUD et SSP.

Elle porte donc à nouveau seule le lourd fardeau d'assumer une péjoration des conditions sociales de l'entier de la fonction publique, mais c'est en acteur responsable qu'elle a décidé d'oeuvrer pour assurer la pérennité de la Caisse.

De ce fait, la FSF invite solennellement le Grand Conseil, lors des débats parlementaires à venir, à ne pas péjorer la convention intervenue avec le Conseil d'Etat et à n'agir que dans le sens de la préservation de la CPEV.

Au moment où sont annoncées les premières coupes de l'opération DEFI, la FSF forme fermement le vœu que le Conseil d'Etat, dans un avenir proche, puisse redonner des signes positifs au personnel lassé par des années de sacrifices. Elle rappelle notamment que les fonctions « oubliées » et défavorisées se devront d'être revalorisées de manière significative lors de l'établissement prochain d'une nouvelle grille salariale.